

**EXTRAIT DU PROCES VERBAL DES  
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Le vingt-six novembre deux mil vingt-et-un à vingt heures, le Conseil Municipal s'est réuni sous la présidence de Monsieur YAHIAOUI Romuald, dans le lieu habituel des séances, en mairie d'HELLIMER

Conseillers élus :	15
Conseillers en fonction :	15
Conseillers Présents :	11
Procurations	2

**Absents** : CARTIER Thierry, procuration à AUBERTIN Frédéric  
EGLOFF Patrick, procuration à YAHIAOUI Romuald  
DOLISY Karine, JUNG Stéphane, excusés

**Date de la convocation** : 22/11/2021

**Secrétaire de séance** : HAVEN Barbara

**Compte rendu général de la séance du 26 novembre 2021**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- ✓ approuve le compte-rendu du conseil municipal du 10 septembre 2021
- ✓ décide d'intégrer une parcelle rebornée appartenant à M. LANG René située à l'entrée de l'impasse du Château pour une surface de 0.38 ares (sur laquelle passe la voirie communale) au domaine public de la commune, vendue à l'euro symbolique pour régulariser une situation qui empêche M. LANG de vendre l'ancienne parcelle à un tiers
- ✓ accepte la modification budgétaire liée à la répartition du Fonds de Péréquation Intercommunal pour permettre le mandatement du FPIC  
dépenses imprévues : compte 022 = - 744 €  
contribution au FPIC : compte 739223 = + 744 €
- ✓ autorise le Maire à signer la nouvelle convention ACTES, avec la sous-préfecture de FORBACH, qui permet à la commune de transmettre les actes au représentant de l'état de façon dématérialisée et sécurisée pour les soumettre au contrôle de légalité
- ✓ approuve l'harmonisation de la durée légale du travail sur la base de 1607 heures annuelles pour un agent travaillant à temps complet à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2022

- ✓ autorise le maire à signer la convention de mutualisation avec le Centre de Gestion 57 pour la mise en conformité de la collectivité avec la Réglementation européenne et nationale de Protection des Données (R.G.P.D.) et à désigner le Délégué à la Protection des Données du CDG 57 comme étant son délégué à la protection des données (D.P.D.)
- ✓ accepte le rapport du 07 septembre 2021 de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées de la CASAS pour la compétence eau pluviale
- ✓ autorise le Maire à signer la Convention Territoriale Globale (C.T.G.) 2021-2025 avec la Caisse d'Allocation Familiale et la CASAS pour lui permettre de bénéficier d'actions pertinentes en faveur des allocataires à l'échelon du territoire
- ✓ prend acte du rapport d'activité 2020 de la CASAS

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 heures 30 minutes.

Pour extrait conforme  
le 03 décembre 2021

Le Maire

M. YAHIAOUI Romuald